Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250912-2025_52-AR

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 6** **Votants : 6**

Présents : BELMON Patrick, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : CHASTEL Yann, ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2025.

Vu l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2025,
Considérant que suite à l'absence de quorum le 05 septembre 2025, les conseillers municipaux ont été à nouveau convoqués,

2025/52 Remplacement de l'ordinateur du secrétariat :

A compter du mois d'octobre 2025, le système d'exploitation Windows 10 ne sera plus supporté par le fournisseur. Cela signifie qu'il ne sera plus mis à jour, notamment au niveau de la sécurité. L'ordinateur actuel du secrétariat de la mairie ne peut pas supporter la nouvelle version de Windows. Par conséquent, ce poste étant vieillissant, il est nécessaire de le remplacer.

Un devis a été demandé à la société Fréquence plus, qui s'occupe de la maintenance informatique sur la commune, et fait apparaître un coût de 997.33 € HT soit 1 196.80 € TTC.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 06 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **accepte** d'acquérir un ordinateur pour le secrétariat de la mairie pour la somme de 997.33 € HT soit 1 196.80 TTC auprès de la société Frequence Plus ;
- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget principal,
- **autorise** le maire à signer la proposition et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Serge ROUGIER

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Transmis en Préfecture le 17 septembre 2025, publié le 17 septembre 2025